



Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92.

Email : [assoc@gagny-environnement.org](mailto:assoc@gagny-environnement.org)

## Sommaire

<b>1 – Editorial : Le P.L.U. N'A PAS PLU.</b>	<b>p. 1</b>
<b>2 – Forum des associations</b>	<b>p. 1</b>
<b>3 – La Cour d'Appel rejette le pourvoi de la commune...</b>	<b>p. 1</b>
<b>4 – Comment améliorer les transports dans l'Est parisien</b>	<b>p. 2</b>
<b>5 – La biennale de l'environnement</b>	<b>p. 2</b>

### 1 Editorial - Le P.L.U. N'A PAS PLU

Le 28 juin dernier, le Conseil Municipal de Gagny approuvait le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Cette décision rendait applicable le document qui, après avoir présenté en principe la situation actuelle urbanistique, démographique, économique et sociologique, définit le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) à l'horizon 2015 et en déduit les règles urbanistiques pour y parvenir.

Il est sans doute impossible de caractériser en quelques lignes le dossier du PLU qui mesure 10 cm d'épaisseur et pèse 4,5 Kg.

Cependant, il faut rappeler que Gagny Environnement n'avait pas ménagé ses efforts pour faire connaître au maire et au conseil municipal ses avis et propositions. C'est ainsi qu'un groupe de travail de l'association avait élaboré une motion résumant les grandes orientations prioritaires souhaitées. Cette motion, approuvée par une assemblée générale exceptionnelle de l'association avait été transmise au maire le 15 mai 2003 et aux conseillers municipaux le 14 novembre 2003.

Une pétition de plus de 1000 signatures, a été également envoyée au maire à l'issue de l'enquête publique pour s'opposer à l'urbanisation des deux tiers des 22 ha de la carrière du centre et notamment à l'implantation d'un centre commercial, d'une station de distribution de carburants, d'une station de lavage et de l'étalement en surface d'un parking de 400 places sur des espaces boisés.

Des avis circonstanciés, représentant une soixantaine de pages, ont été remis, au maire dans le cadre des avis des personnes consultées (Préfet, région, département, DDE, etc.) sur le PLU arrêté, au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.

Depuis des années, notre association préconise:

-de conserver en espaces verts boisés ou non, la totalité de la superficie des anciennes carrières, dans le cadre d'une gestion raisonnée par un plan à long terme.

- de se mettre en mesure d'élargir les rues des axes principaux.

-de démolir le bâti insalubre du centre, plutôt que de réhabiliter des quartiers qui n'auront jamais la qualité ni le pittoresque d'un vieux centre ville comme Rouen ou Strasbourg.

- de reconstruire ces quartiers en augmentant la densité d'habitants pour économiser les espaces libres et favoriser le petit commerce local.

- de donner la priorité absolue à la réalisation de réseaux d'assainissement et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communal (voies publiques et privées).

Aucune de ces options n'ayant été retenues pour le nouveau PLU, nous ne pouvons y être favorables, mais ces motifs ne suffisent pas à faire un PLU contestable juridiquement.

Les raisons d'illégalité sont ailleurs. Elles concernent la loi qui limite le pouvoir des décideurs à autre chose que "leur bon vouloir" et les contraint à justifier leurs décisions dans l'intérêt général.

**L'association a déposé le 27 août 2004 une requête en annulation à l'encontre du plan local d'urbanisme de Gagny approuvé le 28 juin 2004.**

*Henri Druesne  
Président*

### 2 - Forum des associations

Le 11 et 12 septembre, Gagny Environnement tiendra un stand au forum des associations à l'Aréna.

Nous serons heureux de vous y accueillir, de vous présenter un diaporama sur la carrière du centre et de répondre à vos questions.\*Amenez vos amis, c'est une bonne occasion de faire connaître Gagny Environnement avec ses actions et ses objectifs..

### 3 - La Cour d'Appel rejette le pourvoi de la commune...

Gagny Environnement et les riverains avaient obtenu l'annulation d'un permis de construire d'un immeuble de 23 logements avenue Sainte Foy.

La Cour Administrative d'Appel de Paris a rejeté le 27 août 2004 le pourvoi de la commune qui demandait l'annulation du premier jugement et la condamnation de l'association à lui payer 1220 euros (8000 francs) au titre des frais engagés.

La CAA a jugé que les conditions de nécessité de signer le permis de construire trois jours avant le retour de congé du maire ne s'imposaient pas, alors que le délai légal courrait encore.

Les riverains échappent pour le moment, à la surdensification de l'avenue sainte Foy.

#### **4 - Comment améliorer les transports dans l'Est parisien**

##### **Première concertation des décideurs avec les associations d'environnement.**

A la demande du Ministre de l'Équipement et des transports, le Préfet de la Région Ile de France a demandé à la Direction Régionale de l'Équipement (DREIF) un projet d'amélioration des déplacements et des transports dans le secteur Est de la Seine-Saint-Denis en concertation avec les collectivités locales. Cette étude intègre les infrastructures existantes ou projetées en les aménageant, dans le cadre de différents scénarios.

Elle concerne l'A103, l'A3, l'A4, les RN302 et 370 et notamment les traversées de Villemomble et Gagny pour la circulation des véhicules de transit de Montfermeil, Clichy-sous-Bois et Chelles.

En mai 2004, un document important intitulé "Elaboration de scénarios d'aménagement du système de transport entre Marne la Vallée et le cœur de la Seine-Saint-Denis" propose deux scénarios autoroutiers et trois scénarios de transports en commun qui vous seront présentés au Forum.

Ce document a été exposé aux maires des communes concernées puis, le 17 juin aux associations d'environnement de la Seine-Saint-Denis pour recueillir leurs observations. Pour sa part, Gagny Environnement a exprimé plusieurs commentaires :

- Dans la carrière de l'Est, l'ouverture à la circulation de l'ancienne route de Meaux ne peut être admise. Située dans le croissant vert que le Conseil Régional veut protéger, elle aurait des conséquences désastreuses sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques et Faunistiques de Gagny (ZNIEFF Saint Pierre) et de Chelles (ZNIEFF du BEAUSSET). Un tracé plus à l'Est réalisé sur un site non polluant (Train, Tram Train ou RER), interdit aux automobiles, offrirait des possibilités de prolongement vers Roissy tout en préservant la haute Ile à Neuilly-sur-Marne.

- Dans la carrière du centre, l'ouverture d'une route sur le Chemin du Bois de l'étoile ne se

justifie pas pour la fluidification de la traversée de Gagny.

- Dans la carrière Marto, il faudrait faire figurer au PLU de Gagny la route Nord-Sud de désenclavement prévue dans le PLU de Montfermeil et reliant le haut de la rue Contant à la rue de la Montagne Savart, sa prolongation devant emprunter la rue Contant au niveau de la Dhuis et l'avenue Gay et non la Dhuis dont l'espace est protégé et interdit une circulation importante. Cette solution diminuerait la circulation de transit vers Clichy-sous-Bois dans le centre ville et favoriserait la mise en double sens de la rue Contant.

- Le projet propose une desserte de la gare du Chénay Gagny avec la création d'une voie nouvelle prolongeant la rue Hyppolite Pina. Cette voie devrait aboutir à la gare du Chenay, ce qui semble impossible aujourd'hui en raison de son étroitesse et de la mise en sens unique de la rue du 18 juin en sortie du quartier Jean Bouin.

- Une étude pour l'amélioration de la ligne d'autobus 604 et une amplification de la plage horaire pourrait être menée. Aujourd'hui, avec un trajet aller via la rue Général Leclerc trop éloigné du trajet retour via la rue Contant, cette ligne n'est pas incitative et favorise l'usage de la voiture individuelle.

En conclusion, parmi les aménagements envisagés, Gagny Environnement exprime son désaccord sur les scénarios autoroutiers et regrette une absence de contrôle de cohérence entre les autorisations d'urbanisme et les possibilités des voiries.

L'association reste favorable à l'amélioration des transports en commun. Elle demande :

- l'ouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la grande ceinture.

- la prolongation du RER E de Chelles à Lagny
- la protection intégrale des derniers espaces verts de l'Est de la Seine-Saint-Denis, du croissant vert de Gagny et Chelles, de la haute Ile à Neuilly-sur-Marne et du plateau d'Avron.

Le débat commence et Gagny Environnement souhaite ardemment une prolongation de cette concertation.

à suivre...

*B. Mazzola et J. Denis*

#### **5 – La biennale de l'environnement**

Rendez-vous parc de la Bergère à Bobigny du 23 au 26 septembre 2004 pour la troisième édition de la Biennale autour des enjeux du développement durable.

Des débats importants sur : le schéma vert départemental, l'eau parlons en avec AUDACE, Les perspectives de déplacements autres que la A103, le nouveau schéma Directeur pour l'Ile de France (SDRIF).